

## II

## PRINCIPAUX OUVRAGES EXPOSÉS.

1<sup>re</sup> DIVISION. — MONUMENTS DIVERS.

*Palais de Justice.* (Plans, coupes, élévations et diverses vues photographiques.)

De tous les édifices élevés, soit par le Conseil général du département de la Seine, soit par la Municipalité de Paris depuis une longue période d'années, l'œuvre capitale est certainement le Palais de Justice.

Commencée en 1840, sous l'administration de M. le comte de Rambuteau, cette importante construction est destinée à centraliser les tribunaux de première instance, civil et correctionnel, la Cour d'Appel et la Cour de Cassation.

Les travaux qui sont en cours d'exécution réclameront encore près de dix ans avant d'être complètement terminés.

La dépense totale, après achèvement, aura exigé l'emploi d'une somme d'environ 35 millions, tant en achat de terrains qu'en travaux.

La superficie totale est d'à peu près 9,000 mètres, dont 1,550 mètres sont affectés à des services dépendant de la Préfecture de Police.

L'ancien Palais de Justice, d'abord Palais de la Cité, n'a pas été conçu et édifié d'un seul jet; mais il s'est accru peu à peu et a subi bien des transformations que le cadre qui nous est réservé ne nous permet de rappeler que d'une manière succincte et pour mémoire, afin de mieux faire apprécier les difficultés d'une semblable restauration, tant au point de vue archéologique que pour approprier les anciens bâtiments aux besoins nouveaux, pour agrandir, agencer et régulariser cet assemblage de bâtisses diverses, afin d'en faire, par l'addition de constructions nouvelles, un ensemble complet.

A l'époque de la domination romaine, la partie occidentale de l'île de la Cité, sur laquelle est assise cette intéressante construction, avait déjà un vaste palais dont plusieurs vestiges importants furent découverts en 1847, dans la partie avoisinant la Sainte-Chapelle. Les Carlovingiens ne paraissent pas avoir habité le Palais de la Cité; ce serait le roi Robert qui le premier, entre les Capétiens, l'aurait occupé et y aurait fait construire une résidence royale. C'est à saint Louis que l'on doit la reconstruction du centre, auquel il a ajouté la Sainte-Chapelle, ce chef-d'œuvre de goût et d'élégance, édifié sur les dessins de Pierre de Montereau. Saint Louis fit aussi la grande salle qui portait son nom. Mais les travaux les plus impor-